

Relais 208 2020



REGLEMENT SPORTIF 2020

N° - 2020
En date du 07 janvier 2020

PEUGEOT SPORT présente : LE RELAIS 208 2020

ARTICLE 1 - ORGANISATION

Cette coupe se déroule dans le cadre des Rencontres Peugeot Sport. Elle est organisée conformément au règlement standard des circuits asphalté.

Les épreuves prévues au dit règlement, support de cette coupe, sont organisées, conformément à la réglementation, sous la tutelle de la FFSA et, sous leur responsabilité, par des Associations Sportives Automobiles (ci-après dénommées ASA) en qualité d'organisateur administratifs tels que définis par la réglementation FFSA.

En tant qu'organisateur, Peugeot Sport s'assure que les conditions matérielles soient réunies pour l'organisation de cette Coupe de Marque. A ce titre Peugeot Sport définit le règlement sportif et technique de cette Coupe. La FFSA qui représente le pouvoir sportif à travers le directeur de course et le collège des commissaires sportifs est chargée de faire appliquer ces règlements. La FFSA décide seule des éventuelles sanctions sportives à appliquer en cas de litige.

Tous les points non-prévus au présent règlement relèvent des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des circuits Asphalté et du Code Sportif International. Au même titre que le présent Règlement Sportif, tout concurrent souhaitant participer à une épreuve du Relais 208 devra avoir pris connaissance, comprendre et accepter tous les termes :

- Du Règlement Technique 208 Racing Cup
- Du Règlement Standard Circuit asphalté téléchargeable sur :
<http://www.ffsa.org/pages/SecuriteReglementationHomologation/ReglementationSportive/Circuit.aspx?TermId=4cf9bcf4-0fae-46ad-a543-22f9282da3b4>

En s'engageant à une épreuve sur le site www.peugeot-rps.com, le concurrent déclare, de fait, avoir pris connaissance de l'ensemble de ces règlements et en accepter tous les termes.

Le règlement technique fait partie intégrante de ce règlement.

Tout ce qui n'est pas autorisé par ce règlement est interdit, sportivement et techniquement.

Le Relais 208 est ouvert aux teams, Club Peugeot Sport et Site PSA Peugeot Citroën.

Chaque pilote et concurrent doit être titulaire d'une licence compétition valable pour l'année en cours. Soit l'une des quatre catégories de licences F.F.S.A. suivantes :

1. Licence nationale auto - concurrent conducteur
2. Licence internationale auto - concurrent conducteur C ou "B" ou Junior Circuit
3. Soit d'une licence nationale ou internationale (ICC conducteur C ou ICCD) délivrée par une Autorité Sportive Nationale étrangère sous réserve que les épreuves soient inscrites au Calendrier FFSA en catégorie NPEA.
4. Soit un Titre de Participation (TP) National Circuit (voir condition auprès de l'ASA).

Pour marquer des points au championnat Relais 208, un **pilote détenteur d'une licence étrangère** doit être qualifié de pilote professionnel par son ASN.

Il doit **fournir un document de son ASN l'autorisant à prendre part à une épreuve des RPS**

Les pilotes possédant une licence étrangère, mais sans statut de pilote professionnel ne pourront pas marquer de points au Relais 208 2020, mais ils pourront bénéficier des primes. Tous les concurrents réguliers, licenciés FFSA du championnat, placés derrière ce concurrent, gagnent ainsi une place et marquent les points correspondant. Ils toucheront, en revanche, les prix correspondant à leur place réelle obtenue en course.

Un concurrent ou pilote peut participer à plusieurs disciplines des RENCONTRES PEUGEOT SPORT durant la même épreuve.

Dans ce cas, une seule inscription au Rencontres Peugeot Sport suffit.

Cependant le concurrent ou pilote doit régler les droits d'engagement à chacune des disciplines auxquelles il souhaite participer.

1.1 Inscription au Relais 208

Les inscriptions à la discipline sont ouvertes à partir du 06/01/2020 et seront validées par Peugeot Sport. Les concurrents ou pilotes **peuvent s'inscrire tout au long de la saison**. Les inscriptions se font exclusivement sur le site Internet des Rencontres Peugeot Sport : www.peugeot-rps.com.

Le calendrier du Relais 208 2020 prévoit 6 épreuves :

Date	Circuit	Durée des Courses
28 et 29 Mars	Ledenon	6 H
18 et 19 Avril	Val De Vienne	6 H
30 et 31 Mai	Charade	6 H
11 et 12 Juillet	Magny Cours	24 H
19 et 20 Septembre	Dijon	6 H
31 Octobre et 01 Novembre	Nogaro	6 H

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de modifier ce calendrier, le nombre d'épreuves et la durée des courses en fonction des contraintes environnementales du circuit et/ou des contraintes locales

Tous les pilotes qui souhaitent participer au Relais 208 doivent s'inscrire à cette discipline.

- Le montant de l'inscription est de 850 € par pilote pour la saison. Ce montant donne droit à la participation du pilote dans toutes les catégories des Rencontres Peugeot Sport, à une combinaison Peugeot Sport / Total / Michelin et à un kit de vêtements.
- Peugeot Sport propose également une inscription au prix de 450 €. Ce montant donne droit à la participation du pilote dans toutes les catégories des Rencontres Peugeot Sport, sans la combinaison Peugeot Sport / Total / Michelin et sans le kit de vêtements. Attention, le port d'une combinaison Peugeot Sport version depuis 2016 reste obligatoire pendant toute la durée de l'épreuve (à partir des Essais Qualificatifs)
- Les concurrents ou pilotes ont la possibilité de s'inscrire ponctuellement, c'est-à-dire à l'épreuve. Le montant de cette participation est fixé à 250 € et ne donne pas droit à une dotation combinaison + kit vêtements pour le pilote. Ce montant comprend la location d'une combinaison Peugeot Sport que le concurrent s'engage à porter pendant toute la durée de l'épreuve (à partir des Essais Qualificatifs). Un chèque de caution de 800 € devra être déposé lors des vérifications administratives de l'épreuve concernée. La location de combinaisons sera possible selon les stocks disponibles
- Si le pilote est inscrit à l'année à la 308 Racing Cup ou la 208 Rally Cup, l'inscription aux Rencontres Peugeot Sport 2020 est gratuite.
- Chaque pilote qui désire participer au Relais 208 2020, doit s'inscrire sur le site internet dédié aux Rencontres Peugeot Sport : www.peugeot-rps.com
Et régler la somme en ligne par paiement sécurisé pour une inscription à la saison.

Aucune annulation d'inscription n'est acceptée.

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser une inscription au Relais 208 2020 pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

La participation à des Essais Privés, sous quelque forme que ce soit, organisés 8 jours avant l'épreuve concernée des Rencontres Peugeot Sport, est interdite. Tout pilote qui aurait roulé sur une 208 Racing Cup commercialisée par Peugeot Citroën Racing Shop, 8 jours avant l'épreuve des Rencontres Peugeot Sport (le début de l'épreuve étant le Samedi), se verra refuser son engagement à l'épreuve concernée. Des membres de Peugeot Sport seront habilités aux contrôles et le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport sera seul juge pour constater tout manquement à l'obligation de cet article.

Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport se réserve le droit d'ajouter des sanctions à tous contrevenant à cet article.

1.2 Engagement aux épreuves – Dates Limites - Procédure

DATES 2020	EPREUVES	<i>Date limite d'engagement (jusqu' à 00h00)</i>
29-mars	Lédenon	Dimanche 22 Mars
19-avril	Val de Vienne	Dimanche 12 Avril
31 Mai	Charade	Dimanche 24 Mai
12-juil	Magny Cours	Dimanche 05 Juillet
20-sept	Dijon	Dimanche 13 Septembre
01-nov	Nogaro	Dimanche 25 Octobre

Passée cette échéance, l'engagement aux épreuves sera possible avec une majoration du tarif initial de 100€ et sous réserve d'acceptation.

Les engagements seront définitivement clos le Jeudi de la semaine de l'épreuve à 12h00 (midi).

Tout pilote ou concurrent qui désire s'engager à une ou plusieurs épreuves du Relais 208 doit être inscrit au préalable à la discipline

Montant des droits d'engagement aux épreuves de 6 heures au Relais 208 2020 = 950 € TTC
Montant des droits d'engagement à l'épreuve de 24 Hrs de Magny Cours = 1900 € TTC

- **Chaque pilote ou concurrent qui désire s'engager à une épreuve, doit s'engager sur le site internet dédié aux Rencontres Peugeot Sport, avant la date limite mentionnée ci-dessus.**
- **La somme correspondant à l'engagement de la voiture doit être payée en ligne par paiement sécurisé, avant la date limite mentionnée ci-dessus.**

PEUGEOT SPORT se réserve le droit de refuser un engagement au Relais 208 pour une ou plusieurs épreuves sans avoir à en fournir le motif.

En cas de désistement, le pilote ou concurrent sera dans l'obligation de fournir à Peugeot Sport un courrier en demandant le remboursement avant la fermeture des vérifications administratives. Passé ce délai, aucun remboursement ne sera possible.

Dans le cas des véhicules 208 participant à la 208 Racing Cup et au Relais 208, aucun remboursement ne sera possible si la voiture est endommagée en 208 Racing Cup et ne peut pas participer au Relais 208 et inversement.

Dès son engagement effectué, le concurrent devra impérativement commander ses pneumatiques auprès du fournisseur officiel agréé par Michelin Compétition :

AUVERGNE PNEUMATIQUES RACING
François DOUZON
f.douzon@auvergnepneumatiques.com

A chaque épreuve, PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'engager un ou plusieurs pilotes/concurrents « Invité PEUGEOT SPORT » toutes licences autorisées. Ce ou ces pilotes/concurrents sont obligatoirement qualifiés pour prendre part à toutes les courses qui figurent dans le classement général de l'épreuve mais ne profitent d'aucune attribution de points ni de prix.

1.3 - Responsabilité

Un concurrent ou pilote est responsable de ses actes et des agissements de ceux qui l'accompagnent.

Tous les concurrents ou pilotes inscrits et participant aux épreuves devront avoir un **comportement conforme à l'esprit de respect, de sportivité et de courtoisie des formules de promotion de Peugeot Sport.**

Ils ne doivent pas dénigrer ou atteindre physiquement ou moralement les personnes évoluant dans le cadre des formules organisées par Peugeot Sport

Les agressions physiques ou verbales envers des concurrents, pilotes, des membres du staff ou **de l'organisation sont proscrites et peuvent faire l'objet d'une exclusion immédiate de la formule** de la part du concurrent ou pilote concerné.

1.4 - Communication

Pour les communications individuelles :

PEUGEOT SPORT communique avec ses concurrents, pilotes et teams des RENCONTRES PEUGEOT SPORT par l'intermédiaire de leur boîte e-mail déclarée lors de leur inscription. Les informations générales sont également disponibles sur le site internet dédié (le même que pour les inscriptions et engagements) sur simple consultation.

1.5 - Vérifications Administratives et Techniques / Briefings

Conformément aux prescriptions générales circuit FFSA, chaque concurrent ou pilote engagé à une épreuve doit obligatoirement se soumettre, durant les horaires définis pour chaque discipline, aux vérifications administratives, aux vérifications techniques et aux briefings obligatoires avant chaque épreuve.

Tout pilote participant à une épreuve, doit obligatoirement porter l'équipement du pilote tel que défini à la réglementation FFSA.

L'ensemble des équipements doivent être conforme en tous points à la réglementation FFSA.

Se référer à la réglementation FFSA disponible sur le site internet de la FFSA

Le port de la combinaison fournie par Peugeot Sport est obligatoire à partir des Essais Qualificatifs

Les concurrents ou pilotes sont dans l'obligation de présenter leur voiture en parfait état de carrosserie, de mécanique, de sécurité et du respect du plan d'identification sous peine de se voir refuser leur participation aux épreuves, dans ce cas, les droits d'engagement restent acquis à Peugeot Sport.

Seules les voitures ayant satisfait aux vérifications techniques d'avant épreuve sont autorisées à prendre part à l'épreuve et uniquement sous le numéro de course du concurrent ou pilote contrôlé, à l'exception du cas où le véhicule participe également à la 208 Racing Cup. Dans ce cas, la même Peugeot 208 sera engagée sous deux numéros de course dont le changement sera à la charge du concurrent lorsqu'il changera de discipline.

Dans tous les cas, il est interdit de changer de voiture en cours d'épreuve. Toute infraction à ces règles entraîne la disqualification à l'épreuve

ARTICLE 2 - ASSURANCE

Assurance de l'épreuve :

Application des prescriptions générales. (Réglementation Générale des Circuits FFSA).

Toutes les informations relatives aux assurances souscrites pour l'épreuve peuvent être obtenues directement auprès des organisateurs du meeting.

Assurance des concurrents et pilotes :

Les concurrents et pilotes déchargent Peugeot Sport et ses prestataires de toutes responsabilités concernant le déroulement des essais privés, Libres, qualificatifs et des courses. Les concurrents et pilotes sont placés sous la juridiction des officiels de l'épreuve dès le début de celle-ci.

Assurance des Voitures :

Les concurrents et pilotes doivent souscrire à minima à une assurance responsabilité civile et ont la possibilité de souscrire une assurance « dégâts » auprès d'une société spécialisée.

ARTICLE 3 - CONCURRENTS ET PILOTES

3.1 - Contrefaçon

Les concurrents et pilotes sont tenus d'utiliser les pièces d'origine AUTOMOBILES PEUGEOT et PEUGEOT SPORT. Tout contrevenant sera disqualifié des manifestations. PEUGEOT SPORT et AUTOMOBILES PEUGEOT se réservent le droit d'engager des poursuites à son encontre.

3.2 - Pilotes

Le nombre de pilotes maximum par équipage est fixé au libre choix du concurrent, par contre 2 pilotes minimum sont obligatoires pour les RELAIS 208 d'une durée minimum de 6 heures et 3 pilotes minimum sont obligatoires pour le Relais 208 des 24 heures de Magny Cours

Pour chaque véhicule, doit être défini un nom de concurrent, devant être obligatoirement une personne physique.

ARTICLE 4 - VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.1 - Voitures admises / Echappement / Equipement

PEUGEOT 208 Racing Cup vendue chez Peugeot Citroën Racing Shop, équipées des éléments de sécurité selon les normes F.I.A. et conformes au règlement technique 2020 de la 208 Racing Cup. La réglementation technique du Relais 208 s'appuie sur la réglementation technique de la 208 Racing Cup, le véhicule étant en tout point identique pour ces deux disciplines.

Acquisition de données / Radio / Equipement :

Tout système d'acquisition de données stand-pilote est interdit ainsi que la télémétrie moteur, y compris dans le sens voiture-stand.

Seule la communication radio entre l'équipe et ses pilotes est autorisée.

Les équipes seront responsables de l'obtention de toutes les autorisations et licences nécessaires pour l'utilisation des appareils radio en respectant la législation nationale de chaque pays.

Peugeot Sport est libre d'autoriser ou non l'utilisation des radios en fonction des nécessités ou des contraintes d'organisation.

Peugeot Sport pourra diffuser librement toute communication entre les membres d'une équipe, ainsi que le pilote par radio ou télévision ou autres supports média.

4.2 - Pneumatiques / Limitation / Règlementation

Pneumatiques :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les pneumatiques MICHELIN Pilot Sport 3 205/45-R16 87W commercialisés par Auvergne Pneumatiques Racing, marqués du sigle APR. Le concurrent devra préalablement commander ses pneumatiques auprès de ce fournisseur.

Les pneumatiques neufs nécessaires pour les Essais Qualificatifs et les courses d'une épreuve devront obligatoirement être approvisionnés et montés au camion MICHELIN Compétition **présent sur le circuit de l'épreuve en cours.**

PEUGEOT SPORT se réserve le droit d'autoriser et/ou d'interdire un ou plusieurs types de pneumatiques, en cours de saison, en fonction de l'évolution de la gamme de produits fabriqués par Michelin.

Limitation :

Qualification : pneus avant et arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Interdiction de changer de pneumatiques en Qualification, sauf en cas de crevaison. Dans le cas d'une crevaison avérée, le concurrent devra présenter un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Aucun pneumatique neuf ne sera réattribué.

Course : pneus avant neufs obligatoires pour le départ, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Interdiction de changer de pneumatiques en dehors des escales techniques, sauf pneus Joker (voir ci-dessous)

Escale technique : pneus avant neufs obligatoires, pneus arrière libres en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques »

Réglementation :

Les courses Relais 208 sont des courses d'endurance, à ce titre, le concurrent doit s'assurer de participer à l'intégralité de l'épreuve avec l'allocation pneumatique déterminée par le présent règlement.

À chaque départ d'une séance d'essais qualificatifs et d'une course, les roues avant et arrière doivent être en conformité avec la réglementation actuelle relative à l'usure des pneumatiques (voir ci-dessous).

Il est interdit d'intervertir des pneumatiques sur le même train, mais aussi du train arrière vers le train avant pendant les courses et les Essais Qualificatifs.

En course, hors escale technique, Le remplacement d'un pneumatique ne sera autorisé que dans les cas de figures suivant :

- Cas d'usure prématurée, apparition de toile.
Pour remplacer le pneumatique, le concurrent ou pilote devra avoir préalablement présenté, lors des vérifications techniques, un pneu usagé en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Un marquage spécifique sera apposé sur ce pneumatique et ce dernier sera répertorié comme "Pneu Joker". Un seul pneu Joker devra être présenté pour les courses de 6h00

Ce Pneu Joker ne pourra être utilisé pour le remplacement que sur décision du team-manager de l'équipe et qu'après en avoir informé un commissaire technique Peugeot Sport qui vérifiera la présence du marquage spécifique.

Si un tel changement de pneumatique est effectué, le concurrent (l'équipage) se verra infliger un Stop & Go de deux minutes.

Si un changement de pneumatique a été effectué sans que le commissaire technique Peugeot Sport en ait été informé, le concurrent (l'équipage) se verra infliger une mise hors course.

Durant l'ensemble de la durée de la course, le "Pneu Joker" devra obligatoirement être stocké visiblement dans la partie du box coté piste.

- Cas de crevaison avérée.

Pour remplacer le pneumatique, le concurrent ou pilote devra préalablement en informer le Commissaire Technique Peugeot Sport qui constatera l'état du pneumatique. Le Commissaire Technique Peugeot Sport donnera ou non son accord pour le remplacement.

Si un remplacement de pneumatique crevé a été effectué sans que le commissaire technique Peugeot Sport en ait été informé, le concurrent (l'équipage) se verra infliger une mise hors course.

Pour attester de la crevaison, le pneumatique crevé sera alors être prélevé et expertisé par les services techniques de Peugeot Sport et / ou de Michelin Compétition.

Le remplacement se fera alors par un pneu usagé en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques »

Dans ce cas de crevaison, l'utilisation du "Pneu Joker" est interdite.

Dans le cas d'une crevaison avérée, le concurrent devra présenter un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques ». Aucun pneumatique neuf ne sera réattribué.

Pendant la durée de la course, le concurrent devra donc s'assurer d'avoir monté sur jante :

- Un pneumatique usé, en conformité avec le chapitre « Etat des pneumatiques » à utiliser en cas de crevaison avérée
- Un pneumatique "Joker", comme décrit ci-dessus.

Etat des pneumatiques :

A tout moment de l'épreuve, la profondeur des rainures ne devra pas être inférieure à 1,6 mm. Le contrôle s'effectuera transversalement sur 3 rangées consécutives d'indicateurs d'usure (témoins). Sur ces 3 rangées, si un témoin d'usure est entamé, le pneumatique sera déclaré non conforme. En cas de doute, le contrôle pourra être réalisé avec une jauge de profondeur.

En pré-grille : aucune toile ne doit apparaître, ni aucune déchirure sur les flancs.

Le concurrent devra prendre en considération les préconisations de Michelin Compétition pour régler son véhicule et arriver au terme de l'épreuve avec le quota de pneumatique prédéterminé. Aucun pneumatique supplémentaire ne sera réattribué.

Conformément à la Réglementation Générale F.F.S.A. des Circuits, les opérations de mise en pression des pneumatiques sont autorisées mais à l'intérieur d'un stand. Les opérations de contrôle ou de baisse des pressions, sans mise en pression des pneumatiques sont autorisées en Pit Lane devant le stand du concurrent concerné.

L'utilisation de tout système chauffant est interdite. Toutes modifications des pneumatiques (retailage, rechapage, traitement de surface, etc.) sont interdites.

Les essais privés ne sont pas concernés par cette réglementation.

En fonction de la durée des courses et de la configuration du circuit des dispositions particulières peuvent être annoncées au briefing. Dans ce cas les concurrents sont tenus de s'y conformer.

Pénalité : Toute infraction à ces règles fera l'objet d'un rapport à la direction de Course qui décidera ou non de transmettre au collège des commissaires sportifs.

4.3 – Plombage et révision moteur

Deux types de plombages ou scellés sont prévus par les réglementations technique et sportive Relais 208 :

- Les plombages apposés par Peugeot Citroën Racing Shop sur les moteurs neufs de 208 Racing Cup, appelés "plombages".
- Les scellés adhésifs apposés par le Commissaire Technique Peugeot Sport en fonction des besoins, appelés "scellés" ou "scellés adhésifs"

Il est interdit de retirer le plombage **d'un moteur plombé**.

Tout concurrent présentant au vérification technique un moteur commercialisé par Peugeot **Citroën Racing Shop plombé, et qui aurait été déplombé se fera refuser de participer à l'épreuve.**

La définition du plombage moteur décrite au règlement technique n'est pas obligatoire en Relais 208 saison 2020.

Les commissaires techniques peuvent procéder à des opérations de pose de scellés adhésifs à tout moment de l'épreuve. Ces scellés ont pour but de s'assurer que le matériel utilisé est bien le même pendant toute la durée de l'épreuve et n'ont en aucun cas valeur de conformité. Ces scellés devront rester intacts jusqu'à l'autorisation des Commissaires Techniques Peugeot Sport de les retirer. Sur les véhicules ayant fait l'objet d'une opération de pose de scellé, les scellés seront vérifiés pendant et après l'épreuve conformément à l'article « Contrôles techniques »

Lors d'un meeting, la suppression d'un scellé ne pourra se faire qu'après vérification et accord d'un commissaire technique. Si une pièce est remplacée, la pièce initialement montée pourra être prélevée pour contrôle. Un nouveau scellé sera apposé, immédiatement après intervention, par un commissaire technique.

Entre 2 épreuves, si des scellés sont présents, une demande pour les retirer doit être faite au commissaire technique. Cette demande doit être faite sur l'adresse e-mail suivante : herveheno17@gmail.com . Le concurrent devra attendre une confirmation écrite du Commissaire Technique (par e-mail) pour procéder à l'enlèvement des plombages.

Suite à la demande, sera donné en retour un numéro d'accord pour autorisation de supprimer les scellés. En cas d'omission du respect de cette procédure et en cas de constat lors des Vérifications Techniques, un rapport sera adressé au Collège des Commissaires Sportifs.

La présence et l'état de ces scellés sont de la responsabilité du concurrent et du pilote. L'absence ou la détérioration d'un scellé entraînera obligatoirement une demande de sanction disciplinaire auprès de la FFSA, nonobstant la décision du Collège des Commissaires Sportifs. La présence des scellés adhésifs officiels Peugeot Sport n'est qu'une présomption de conformité. En aucun cas ils ne garantissent la conformité du véhicule. En cas de non-conformité constatée, la présence des scellés ne pourra être utilisé comme un argument de défense.

Il est interdit de mettre un matériau quelconque autour ou sur les scellés. De même, sur les scellés plastiques, il est interdit d'appliquer une substance quelconque pouvant détériorer le mécanisme. En conséquence et en particulier, des solvants de nettoyage, essence, huile etc... ne doivent pas être mis en contact avec ce type de scellé. De par sa seule présence sur un matériel, tout dispositif ou artifice permettant ou facilitant un démontage, ou la séparation, d'une manière frauduleuse, d'un ou plusieurs éléments protégés par des scellés officiels sera passible de sanctions sportives.

Seul ORECA Moteur, et /ou tout autre partenaire motoriste désigné par Peugeot Sport, sont autorisés à réviser les moteurs plombés par Peugeot Citroën Racing Shop.

4.4 - Carburant / Lubrifiant

Carburant :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement de l'essence « Super sans plomb 98 »

Les caractéristiques de ce carburant doivent pouvoir être retrouvées lors des contrôles.

L'emploi d'un autre carburant et/ou l'adjonction d'un additif quelconque est strictement interdit.

Matériel de ravitaillement :

Obligation d'utiliser le système avec pompe manuelle, pistolet auto-obturant et fût fixé sur un chariot, conformément à l'annexe n°2 « Ravitaillement carburant ».

Procédure de ravitaillement : Interdit en qualification

En course, sur voiture chaude **dans la zone d'arrêt des stands.**

Il est obligatoire de respecter l'article 7.5 du règlement standard des circuits "asphalte" 2020 avec l'effectif suivant :

- Un seul ravitailleur
- Une personne équipée d'un extincteur
- Une personne pour actionner la pompe

Ces personnes seront équipées de cagoule, gants ininflammables conformes aux normes FIA, de combinaison normes FIA 86 de lunettes de protection et de chaussures fermées. Aucune publicité concurrente à Peugeot, Total et Michelin ne sera autorisée.

Le port et l'utilisation des radios ainsi que les téléphones portables sont interdits dans la zone de ravitaillement.

En cas de non-respect de ces règles, une pénalité, pouvant aller **jusqu'à** la disqualification, pourra être prononcée pour le pilote, le concurrent et le team concernés.

Lubrifiant :

Il est obligatoire d'utiliser exclusivement les lubrifiants de la société TOTAL conformément au Règlement Technique.

4.5 - Eclairage

Eclairage des voitures :

Dispositif d'éclairage de série uniquement. Autorisation de lampes 100 watts dans les optiques de série. Ces 2 lampes doivent être blanches et les autres ampoules doivent être conformes à l'équipement d'origine.

Panneau lumière :

Dès qu'un panneau lumière est présenté par le Directeur de course, toute voiture non correctement éclairé (AV./AR.) est arrêtée au drapeau noir rond orange ; il doit rentrer immédiatement à son stand pour remise en état, faute de quoi il est passible d'une sanction pouvant aller jusqu'à la disqualification de la course.

ARTICLE 5 - PUBLICITE

5.1 – Identification / Nom du pilote / Numéro de course de la voiture / Caméra embarquée

Pilote :

Chaque pilote inscrit doit obligatoirement porter, sur toutes les épreuves, une combinaison et des vêtements identifiés aux couleurs depuis 2016 de PEUGEOT SPORT et de ses partenaires TOTAL et MICHELIN qui comportent tous les logotypes conformément au plan d'identification de la saison en cours.

Si toutefois, malgré les contrôles un concurrent ou un pilote ne portait pas une combinaison Peugeot Sport et ses partenaires, modèle depuis 2016, celui-ci pourrait se voir refuser le départ des essais

qualificatifs ou courses ainsi que l'accès au podium et /ou à toute cérémonie officielle. De plus, les points et prix ne pourraient être attribués.

Voiture :

Les concurrents ou pilotes doivent obligatoirement apposer sur leur voiture les publicités, conformément au plan d'identification.

Aucun numéro de course ne peut être commun à plusieurs concurrents ou pilotes des RENCONTRES PEUGEOT SPORT. Pour les véhicules 208 engagés en 208 Racing et en Relais 208, le numéro de course sera obligatoirement à changer. Les jeux de numéros seront fournis par Peugeot Sport.

Seuls les numéros de course respectant la police fournie par PEUGEOT SPORT doivent être apposés sur les vitres du véhicule, conformément au plan d'identification.

En début de saison, ou à la première épreuve à laquelle le pilote participe, un jeu de stickers, de noms et de numéros de course sera mis à disposition des concurrents et/ou pilotes.

Attention, le concurrent est responsable du respect du plan d'identification 2020 et il doit donc s'assurer d'avoir en nombre suffisant des noms de teams sur l'épreuve concernée. Les stickers Peugeot Sport et ceux des partenaires des Rencontres Peugeot Sport sont disponibles à la structure réceptive Peugeot Sport. En revanche, toutes demandes supplémentaires, en dehors d'une première participation, de stickers de numéros de course, de pilotes ou de teams devra expressément être formulées par e-mail auprès de : patrick@signature-team.com au minimum 7 jours avant le début de l'épreuve (le Vendredi de l'épreuve).

Aucune modification d'aucun élément d'identification, de quelque nature que ce soit, n'est admise.

Exploitation

L'inscription au Relais 208 entraîne le droit pour la société PEUGEOT et ses partenaires d'utiliser le nom, la voix et l'image du pilote et du concurrent ainsi que ses résultats et le visuel de sa voiture pour toute action commerciale, de relation publique et de promotion (y compris télévisuelle et toutes communications publicitaires).

Les publicités contractées par le concurrent ou le pilote ne peuvent, en aucun cas, être concurrentielles à celles de PEUGEOT SPORT et à celles de ses partenaires TOTAL et MICHELIN.

Tout pilote ou concurrent ne tenant pas compte très attentivement de cet article et de ses alinéas se verra refuser le départ des essais qualificatifs et/ou des courses.

Caméra embarquée

Une caméra embarquée est autorisée dans chaque voiture et pourrait être utilisée/consultée par le responsable des Rencontres Peugeot Sport, le directeur de course ou le collègue des commissaires en cas de problème/litige lors d'une épreuve.

Peugeot Sport se donne le droit d'imposer en cours de saison la caméra embarquée dans chaque voiture afin de garantir le bon déroulement des épreuves.

ARTICLE 6 - SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1 - Paddock

Les teams seront placés dans le paddock sous la responsabilité de l'organisation du circuit de l'épreuve concernée. Les concurrents devront respecter le règlement intérieur du circuit et les horaires d'ouverture du paddock qui leurs seront communiqués dans les Lettres d'Informations spécifiques adressées par e-mail à chaque épreuve et disponibles sur le site Internet des Rencontres Peugeot Sport.

ARTICLE 7 - DEROULEMENT DE LA COMPETITION

Le Relais 208 est une course en temps durant laquelle les véhicules participants doivent parcourir le plus grand nombre de tours de circuit.

Le départ s'effectue lancé selon le règlement standard des circuits « asphalte ».

Le drapeau à damier de fin de course est présenté à la voiture en tête de la course qui franchit la ligne d'arrivée après la durée révolue de la course.

7.1 - Contrôles Techniques / Parc Fermé

Conformément aux prescriptions générales circuit FFSA, les concurrents et pilotes des RENCONTRES PEUGEOT SPORT sont soumis à la juridiction de l'épreuve à laquelle ils participent. A l'issue de chaque séance d'essais qualificatifs et de chaque course, les voitures doivent se rendre immédiatement en parc fermé

7.2 - Chronométrage

Seuls les temps relevés par le chronométrage officiel de l'épreuve sont pris en compte. Toute réclamation devra obligatoirement être, au préalable, transmise au « Relation Concurrent » qui se chargera de communiquer la demande au responsable du chronométrage.

Chaque voiture doit être équipée d'un transpondeur figurant dans la liste des transpondeurs autorisés et monté selon le schéma ci-dessous.

Liste des transpondeurs autorisés



Mylaps CAR X2
(DP ou Rechargeable)

Modèle rechargeable sur 220V AC ou alimenté depuis la batterie 12V du véhicule



AMB TRANX 3 CAR Battery

Modèle rechargeable sur 220V AC



AMB TRANX 260 CAR DP

Modèle alimenté depuis la batterie 12V du véhicule



AMB TRANX 260 CAR Battery

Modèle rechargeable sur 220V AC

Tout concurrent et pilote, dont la voiture n'est pas équipée de ces transpondeurs en bon état de fonctionnement, ne peuvent prétendre être chronométrés aux épreuves des Rencontres Peugeot Sport.

Tout système d'acquisition de données embarqué est interdit, y compris les cellules nécessaires à son fonctionnement.

Schéma de montage du transpondeur (exemple avec le modèle AMB TRANSX 260 CAR Battery)



Le transpondeur doit être fixé dans le passage de roue avant droit en position verticale et dans le sens indiqué par le constructeur (mylaps).

Attention : position en avant de l'axe de roue obligatoire

Les concurrents et pilotes sont responsables du bon montage de leur transpondeur et de son bon fonctionnement en permanence.

A chaque épreuve, les concurrents ou pilotes ont la possibilité de louer un transpondeur, auprès du Responsable Administratif.

Les transpondeurs loués doivent être restitués au Responsable Administratif, à la fin de l'épreuve. Le non-respect de cette règle entraîne l'encaissement du dépôt de garantie.

7.3 - Déroulement de l'épreuve

7.3.1 - Pré Grille

Pour les Essais Qualificatifs et les courses, la pré-grille s'effectue au minimum 25mn avant le départ de cette dernière.

Les concurrents qui arriveront en pré-grille après l'heure de fermeture pourront prendre le départ, mais depuis les stands après le passage du peloton à l'extinction des feux à condition que la grille ne comporte pas de suppléants.

7.3.2 Essais Qualificatifs

Tous les pilotes doivent participer aux essais qualificatifs. Un temps de qualification portant sur au moins un **tour chronométré de circuit est obligatoire pour chacun d'entre eux** (1 tour chronométré est égal à deux passages sur la ligne de chronométrage située sur la piste). Pour chaque concurrent, le meilleur temps de chaque pilote est retenu et la moyenne de ces meilleurs temps détermine le temps moyen du concurrent.

Si un temps moyen ne peut être déterminé pour un concurrent, sa participation à la course sera soumise, par courrier écrit, à une décision du directeur de Course. En cas d'acceptation le concurrent partira en fond de grille.

Si plusieurs concurrents doivent partir dans les dernières lignes, l'ordre de départ sera établi en fonction de l'ordre de réception des courriers de demandes.

Si le nombre de voitures des concurrents engagés à l'épreuve est supérieur au nombre de voitures autorisées en course, les concurrents qui n'ont pu se voir attribuer un temps moyen seront Non Qualifiés.

La grille de départ des courses est établie selon la moyenne réalisée aux essais qualificatifs. Les éventuels ex-æquos sont départagés d'après leur meilleur temps absolu, puis second meilleur temps absolu si nécessaire.

Non Qualifiés :

Si le nombre de voitures des concurrents engagés à l'épreuve est supérieur au nombre de voitures autorisées en course, certains concurrents ne sont pas qualifiés pour leur course respective en fonction de leur temps aux essais qualificatifs. Les concurrents non qualifiés en Relais 208 pourront participer à la course d'endurance de 3h00 de Trophée Endurance Peugeot et ce, en partant après les équipages concurrents, engagés en Trophée Endurance Peugeot, dans l'ordre des temps chronométrés et dans la limite de la capacité de la grille de départ du circuit de l'épreuve concernée.

Durée des essais qualificatifs pour les courses de 6H : 1 heure maximum.

Un Règlement Particulier pour l'épreuve de Magny Cours sera rédigé et déterminera les conditions de qualifications pour la catégorie Relais 208.

7.3.3 Sécurité

Durant les essais qualificatifs et la course, chaque personne présente sur la pit lane et dans l'aire de panneautage devra être vêtue d'un gilet de signalisation. Cette personne devra être âgée de plus de 16 ans et être un membre d'intervention du concurrent. Pour les mineurs, une autorisation parentale devra être fournie, sur simple demande de l'organisateur.

Le stand doit être délimité en 2 zones par une rubalise : avant/arrière. Seules les personnes équipées de combinaisons ignifugées et de gilet seront habilitées à être dans la partie avant.

7.3.4 Responsable / Chef de stand

Chaque concurrent et stand est sous la responsabilité d'un Responsable de stand.

Le Responsable de stand doit se rendre au secrétariat du circuit, en début d'épreuve, pour s'acquitter de la location du stand, déposer un chèque de caution et prendre les clés. Le dimanche, en fin d'épreuve, il doit restituer les clés au secrétariat du circuit. Il assume la responsabilité des éventuels dégâts qui peuvent être occasionnés au stand.

Chaque concurrent doit se doter d'un Chef de stand. Une même personne peut être désignée par plusieurs concurrents au sein du même team.

Le Chef de stand est responsable du comportement et des actes de ses pilotes et de ses assistants ainsi que de ceux de leurs accompagnateurs.

Le Chef de stand gère les relais de ses pilotes et s'assure du respect de toutes les mesures de sécurité s'y rapportant et émerge les fiches de stand sur lesquelles il doit obligatoirement rapporter les éventuelles anomalies.

Chaque Chef de stand doit être pourvu d'un chronomètre afin de remplir les fiches de stand du concurrent. Ces fiches de stand, dès la fin de chaque séance d'essais qualificatifs et de chaque course, doivent être déposées dans un délai maximum de 20mn après le baisser du drapeau à damier pour les Essais Qualificatifs et la Course, dans l'urne prévue à cet effet dans la Pit Lane à un endroit qui sera précisé au briefing.

Toute fiche de stand erronée ou non remise à PEUGEOT SPORT dans le délai précisé ci-dessus, entraînera la sanction suivante :

- En Essais : Si le concurrent est qualifié (voir article 18.1), départ en fond de grille de départ de la course. Dans le cas où il y aurait plusieurs sanctions, le classement en fond de grille sera établi dans l'ordre de réception des feuilles de stands.
- En Course : le concurrent sera non classé

La présence permanente du Chef de stand dans son stand ou dans les limites de son stand, est impérative pendant toute la durée de l'épreuve. Il est autorisé à faire la navette occasionnellement entre le bord de piste et son stand.

En cas d'absence de cette personne, au briefing des Chefs de stand ou au poste qui lui est assigné, le concurrent est pénalisé.

7.3.5 Stand / Panneautage

Le stand doit être divisé en deux parties

- Une partie arrière réservée au team où aucune réglementation sportive ne s'applique
- Une partie avant, dite box technique, où la réglementation suivante s'applique

Les personnes présentes en Pit Lane devront être vêtues d'un gilet de signalisation. 4 personnes au maximum sont autorisées à intervenir sur une voiture arrêtée au stand. Toute personne supplémentaire est évacuée. L'équipage concerné pourra être sanctionné d'un stop & go en course d'une durée de 10 secondes, multiplié par le nombre de personnes en infraction.

Tout arrêt d'une voiture au stand, pour quelque cause que ce soit, implique l'arrêt du moteur.

Tout départ du stand impose la mise en route du moteur à l'aide du démarreur exclusivement.

Le panneautage doit s'effectuer face au stand. Il est strictement interdit d'utiliser des signaux, drapeaux, feux de couleur ou tout autre moyen, semblable à ceux employés par les commissaires et responsables de piste. Aucun objet susceptible de s'envoler n'est toléré (ex : parapluie, pancarte, ballon, etc.).

Il est interdit de fumer dans les stands, sur les zones arrière et avant des stands, sur la voie des stands et au bord de piste. Il est strictement interdit d'utiliser une source de chaleur, autre qu'électrique dans les stands et sur les zones arrière des stands.

Tout éclairage, y compris éventuellement l'éclairage des panneaux de signalisation, ne doit pas être éblouissant. L'emploi de projecteur halogène est interdit.

Aucun câble ne doit traverser la zone de décélération (pit-lane).

Il est formellement interdit de fermer son stand, côté piste, même momentanément, durant une séance d'essais qualificatifs ou une course à laquelle participe l'équipe.

7.3.6 Arrêt - neutralisation

Pour des raisons de sécurité, la notion d'arrêt - neutralisation s'applique à tout arrêt au stand pour quelque cause que ce soit, autant pendant une séance d'essais qualificatifs qu'une course. Cette disposition ne s'applique pas pour les arrêts aux stands imposés par les officiels de l'épreuve (drive-through, stop and go...). Ces arrêts s'effectuent sous la responsabilité du Chef de stand.

- Le temps d'arrêt - neutralisation pour les essais qualificatifs à une durée minimum de 1'30"00

- Le temps d'arrêt neutralisation pour la course a une durée minimum de 3mn

Le Président du Collège des Commissaires Sportifs et/ou Peugeot Sport se réservent le droit de modifier ces temps d'arrêt - neutralisation

Tout concurrent ne respectant pas le temps minimum imparti est sanctionné :

- Aux essais qualificatifs, par la suppression du meilleur temps au tour réalisé pendant la séance.
- En course, par un stop and go d'une durée équivalente à l'infraction commise.

Le temps d'arrêt-neutralisation est compris dans le temps de relais du pilote qui repart (sauf prescription contraire, spécifique à certains circuits et annoncée aux différents briefings de l'épreuve concernée)

Les voitures sont équipées de transpondeur et un système de chronométrage positionné à l'entrée et à la sortie de la zone des stands permet au chronométrage officiel de l'épreuve de contrôler exactement la durée de tous les arrêts - neutralisation.

Il est autorisé d'utiliser un chronomètre embarqué afin de permettre à chaque pilote de gérer précisément la durée d'un arrêt - neutralisation.

Tout concurrent ne respectant pas le temps minimum imparti est sanctionné par le collège des commissaires sportif et/ ou la direction de course.

En course et aux essais qualificatifs, toute circulation anormale d'une voiture dans la voie des stands (vitesse excessive, ralentissement exagéré, freinage abusif, louvoiement singulier etc.) pourra faire l'objet d'un Stop & Go prononcé par la Direction de Course.

7.3.7 Relais / Changement de pilotes

On entend par relais, le temps de conduite d'un pilote (entre son départ de la course aux feux verts ou des stands et son retour aux stands).

Il n'y a pas de temps minimum et maximum de temps de conduite. Chaque pilote doit faire au moins 1 tour de circuit chronométré en franchissant la ligne de chronométrage sur la piste, avant de relayer.

A chaque arrêt aux stands, le changement de pilote est obligatoire, à l'exception des arrêts aux stands imposés par les officiels de l'épreuve (drive-through, stop and go...).

Cette disposition ne s'applique pas aux essais qualificatifs

Ces temps de conduite sont comptabilisés au niveau de la ligne de chronométrage.

Le premier relais de chaque concurrent débute à l'allumage des feux verts du départ de la course.

Le dernier relais de chaque concurrent s'arrête sous le drapeau à damier, lors du passage de sa voiture sur la ligne d'arrivée (fin de course de chaque concurrent).

Le nombre de relais minimum est fixé à 6 pour les courses de 6 heures et à 24 pour la course de 24 heures.

En cas d'infraction à cette règle, la pénalité infligée sera équivalente au temps d'arrêt neutralisation, comme décrit à l'article 7.3.6, doublé et ajouté au temps de course du concurrent concerné, et ce, par relais non effectué(s).

Procédure :

Le pilote terminant son relais doit arrêter sa voiture dans sa zone de stand, éteindre le moteur et couper le contact. La voiture doit être immobilisée dans les limites du stand et ne pas gêner la chaussée réservée à la zone de décélération ni les abords des autres stands.

Le pilote doit descendre de sa voiture.

A ce moment seulement, le pilote relayant se trouvant à l'intérieur du stand, peut prendre place au volant de la voiture et assurer le nouveau relais.

Pour les équipes n'ayant pas le personnel suffisant pour respecter ces procédures, le pilote qui va relayer sera autorisé à aider le pilote en cours de relais à sortir du véhicule ou à effectuer toute autre action autorisée. Le pilote ayant fini son relais sera également autorisé à aider le nouveau pilote à s'installer ou à effectuer toute autre action autorisée.

- Toute manœuvre d'arrivée sur la zone des stands est soumise aux décisions des commissaires de piste.
- Le pilote terminant son relais ne doit absolument pas agir sur son harnais, même en roulant à vitesse réduite dans la voie des stands, tant qu'il n'a pas éteint le moteur et coupé le contact de sa voiture.
- Un relais de pilote peut être associé à un ravitaillement en carburant et / ou à une intervention mécanique dans tous les cas, le pilote relayant doit attendre, pour monter dans la voiture, que le bouchon d'essence du réservoir de la voiture soit remis en place et / ou que l'intervention mécanique soit entièrement terminée.
- Aucune voiture ne peut quitter sa zone de stand, sans l'accord du Chef de stand et des commissaires de piste. Le départ du stand n'est autorisé que conducteur au volant, casqué, ganté, sanglé, portières et capot de la voiture fermé, filet de protection attaché.
- Toute voiture redémarrant de son stand est prioritaire sur toute autre voiture empruntant la zone de décélération.
- La reprise de la piste principale, durant les essais, est soumise à l'accord du responsable de piste prévu à ce poste ; pendant les courses, elle est sous la seule responsabilité du pilote, la sortie des stands n'étant autorisée qu'au feu bleu clignotant ou vert. Dans tous les cas, les voitures déjà en piste sont prioritaires.
- Le non-respect aux injonctions des commissaires est systématiquement sanctionné.

En cas de modification de ces règles, pour des raisons de sécurité sur certains circuits, les pilotes et les Chefs de stand en sont informés lors des briefings d'avant course.

7.3.8 Ravitaillement en carburant

- Le ravitaillement s'effectuera obligatoirement et uniquement dans la zone de stand du concurrent concerné. Durant une course, tout ravitaillement en dehors de sa zone de stand est interdit.
- Le ravitaillement en carburant doit être effectué à la fin d'un arrêt au stand, la voiture doit rester sur ses roues, moteur éteint, contact coupé. Aucun pilote ne doit être à bord de la voiture. Le pilote relayant, doit attendre la remise en place du bouchon de réservoir pour monter dans la voiture.
- En cas de coulée d'essence sur l'aile arrière de la voiture, il est obligatoire d'éponger cette essence avec un chiffon sec.
- Chaque équipe doit être en possession d'un seau de 10 litres de sable dans chaque stand. Toute trace de carburant, dans le stand ou dans la zone de stand doit immédiatement être éliminée.

Aucune autre intervention, de quelque nature qu'elle soit, ne peut être effectuée sur la voiture pendant toute la durée du ravitaillement, à l'exception du nettoyage du pare-brise et des optiques de phare.

Il est strictement interdit de ravitailler en carburant pendant toutes les séances d'essais privés, d'essais libres et d'essais qualificatifs auxquelles participe la voiture, sauf prescription contraire.

7.3.9 Intervention mécanique

Toute intervention mécanique doit être effectuée à l'intérieur du stand, sans aucun pilote à bord. Aucun outil ne peut, ni ne doit être utilisé dans la « Pit-lane ».

Procédure :

- La voiture s'immobilise dans les limites du stand.
- Le pilote éteint le moteur, coupe le contact et reste à bord de la voiture.
- L'équipe d'intervention (4 personnes au maximum) pousse la voiture en marche arrière dans le stand, pilote au volant.
- Le pilote quitte la voiture à l'intérieur du stand. A partir de ce moment seulement les interventions mécaniques peuvent commencer.
- L'équipe d'intervention pousse la voiture en marche avant à l'extérieur du stand, parallèlement à la piste ou en épi.
- A ce moment seulement, après l'intervention mécanique, le ravitaillement en essence sera autorisé à l'extérieur du stand
- Après le ravitaillement en essence, le pilote relayant monte dans la voiture, se sangle et redémarre le moteur à l'extérieur, dans les limites du stand.
- La voiture ne peut quitter la zone de stand que si le pilote est correctement sangle et qu'après accord du chef de stand et des commissaires de piste.
- La mise en pression des pneumatiques est considérée comme une intervention mécanique.

Toute voiture redémarrant du stand est prioritaire sur toute autre voiture empruntant la voie de décélération.

Si une intervention mécanique nécessite le levage de la voiture, cette opération peut s'effectuer de 3 manières différentes selon la nature de l'intervention à réaliser :

- Côté par côté ; les 2 roues du côté opposé, droit ou gauche, devant rester impérativement au sol.
- Roues avant l'une après l'autre ; les 2 roues arrière devant rester impérativement au sol.
- Roues arrière l'une après l'autre ; les 2 roues avant devant rester impérativement au sol.

Tout système de levage (lève rapide, pneumatique et ou électrique), autre que le cric à main est interdit. Dans tous les cas, l'utilisation de chandelles de sécurité est obligatoire.

7.3.10 Escale Technique en course

Définition :

Une escale technique démarre dès que l'opération obligatoire (changement des roues avant par des pneumatiques neufs) citée ci-dessous a commencé et elle finit dès que les opérations facultatives ont été également effectuées.

- Pour les épreuves de Lédénon et du Val de Vienne, Une escale technique d'une durée de 5' minimum est obligatoire dans chaque course de 6 heures entre 2H40'00"000 et 3H20'59"999 de course.

- Pour l'épreuve de Magny Cours : sept escales techniques d'une durée de 5' minimum sont obligatoires dans la course de 24 heures entre 2H40'00"000 et 3H20'59"999, entre 5H40'00"000 et 6H20'59"999, entre 8H40'00"000 et 9H20'59"999, entre 11H40'00"000 et 12H20'59"999, entre 14H40'00"000 et 15H20'59"999, entre 17H40'00"000 et 18H20'59"999 et entre 20H40'00"000 et 21H20'59"999. Le Comité d'Organisation se réserve le droit de modifier le nombre et la durée des escales techniques pour cette épreuve. Un Règlement Particulier pour l'épreuve de Magny Cours sera édité début Juillet 2020.
- Pour les épreuves de Charade, Nogaro et Dijon : Deux escales techniques d'une durée de 5' minimum sont obligatoires dans chaque course de 6 heures entre 1H40'00"000 et 2H20'59"999 de course et entre 3H40'00"000 et 4H20'59"999 de course.

L'arrêt - neutralisation de l'escale technique à une durée totale minimum de 5 mn, majorée du temps minimum imparti « Entrée / Sortie » de la zone des stands, comme décrit à l'article 7.3.6.

Tout concurrent ne respectant pas ce temps minimum imparti est sanctionné par un Stop & Go équivalent à la durée de l'infraction commise.

Si le temps de course restant est insuffisant, tout concurrent ne respectant pas ce temps minimum imparti est sanctionné par une pénalité du chronométrage d'une durée équivalente à l'infraction commise multipliée par 2 (ex : durée minimum de l'arrêt - neutralisation de l'escale technique = 8mn 00" – sortie de la voie des stands à 75mn 55" = pénalité de 10").

Aucune escale technique ne peut commencer sous Safety-car et sous code 60. Une escale technique peut en revanche être terminée sous code 60 ou Safety Car.

Pénalité : le Collège des Commissaires Sportifs sera seul juge de la sanction en cas d'infraction à cette règle

Le changement des deux roues avant par deux pneumatiques neufs est obligatoire lors des escales techniques

L'escale technique doit être obligatoirement suivie d'un ravitaillement en carburant.

Les autres interventions mécaniques facultatives sont à la discrétion du concurrent et feront partie intégrante de l'escale technique. Le service technique de Peugeot Sport conseille d'effectuer les opérations suivantes :

- Contrôle de l'efficacité des freins avant et arrière avec possibilité de dépose des roues
- Contrôle des niveaux d'huile et d'eau, 4 roues au sol.
- Nettoyage du pare-brise et des feux avant et arrière.

Si le concurrent n'a pas effectué l'opération obligatoire (changement des deux roues avant par des pneumatiques neufs) pendant l'escale technique, le concurrent doit obligatoirement refaire une nouvelle escale technique de 5 mn celle-ci devant intervenir dans les 3 tours suivants.

7.3.11 Rapatriement des véhicules durant les Essais Qualificatifs et la Course

Les commissaires de piste peuvent, dans la mesure du possible, secourir d'éventuels concurrents arrêtés sur le bord de piste et les reconduire avec une dépanneuse par les voies de sécurité, à leur stand côté paddock.

Ils effectuent leurs interventions dans l'ordre qui leur paraît le mieux adapté en terme de sécurité et non pas en fonction de l'heure d'arrêt des voitures sur la piste. Ces voitures ne peuvent reprendre la piste qu'après l'accord du commissaire technique F.F.S.A.

En aucun cas, un concurrent ne peut réclamer le rapatriement de sa voiture. Aucune aide à un pilote arrêté sur le circuit, autre que celle des commissaires de piste, n'est admise sous peine de mise hors course immédiate du concurrent.

Dans tous les cas, le pilote secouru doit reprendre la piste après cette intervention pour au moins un tour avant de relayer : le temps de conduite relevé est le temps de relais y compris le temps d'intervention sur piste. Aucune sanction pour dépassement du temps de conduite n'est infligée dans ce cas précis.

7.3.12 Code 60

Chaque circuit est divisé en 5 partiels.

Nota : Les 5 partiels sont les 3 partiels habituels + Pit Out jusqu'à la fin du 1^{er} partiel + début du 3^{ème} partiel jusqu'à Pit In (dans le cas où une voiture sort ou entre dans les stands).

Lors du briefing, le Directeur de Course donnera aux Pilotes & Teams le temps minimum à respecter, pour chaque partiel, durant la procédure "Code 60".

Ce temps aura été déterminé au préalable, pour une vitesse à 60 km/h.

Lors d'un incident, la Direction de Course peut décider d'appliquer la procédure « CODE 60 ».

Procédure :

- 1) Par radio la D.C. annonce à tous les postes de Commissaires « attention décompte » : 5 - 4 - 3 - 2 - 1 : CODE 60. Dans le même temps la DC informe les teams par affichage sur les écrans.
- 2) Les Commissaires présentent les panneaux ou drapeaux adéquats (définis au briefing).
- 3) Les Pilotes se mettent à 60km/h (speed limit, compte tours etc.). Afin de parcourir les partiels restants dans des temps supérieurs (ou égaux) aux temps calculés par le chronométrage une tolérance de 10 secondes sera appliquée, entre le déclenchement de cette procédure et le début de la phase de contrôle par le chronométrage, pour permettre aux concurrents d'adapter leur vitesse.

Lors d'un incident nécessitant une intervention sur la piste 2 solutions s'offrent à la Direction de Course :

1^{ère} solution : (applicable lors d'une neutralisation courte) le circuit est mis sous « CODE 60 » le temps de l'intervention. Lorsque la piste est OK : drapeau Vert à tous les postes et la course est immédiatement relancée.

2^{ème} solution : (applicable lors d'une neutralisation importante) le circuit est mis sous « CODE 60 ». Les voitures appliquent la procédure. Le Safety Car prend la piste, double les concurrents et, lorsqu'il est devant la voiture de tête en informe la Direction de Course et immédiatement, la Direction de Course décrète : procédure Safety Car Les voitures se regroupent derrière le Safety Car Dans les 2 cas, dès que la course est relancée, le chronométrage transmet à la Direction de Course les écarts éventuels pour application des pénalités définies ci-dessus.

Traitement d'un écart :

a) La DC applique un coefficient de pénalité = à l'écart de l'infraction X 5.

b) La DC convoque le Team Manager et lui remet une notification avec la pénalité à appliquer lors de l'arrêt neutral suivant. Nota : Le temps de la pénalité vient s'ajouter au temps de l'arrêt neutral.

Dans le cas où le team aurait réalisé TOUS ses arrêts neutral, un temps forfaitaire égal à la pénalité + 20 secondes sera appliqué en fin de course.

c) Une copie est donnée aux chronométreurs pour contrôle.

d) Tout écart avec l'application de la pénalité (point b) sera sanctionné par un STOP and GO du temps manquant (majoré d'un coefficient plus important que le premier ex : X 10).

IMPORTANT : il est FORMELLEMENT INTERDIT de commencer une escale technique sous « CODE 60 ». Une escale technique peut-être en revanche terminée sous Code 60 ou Safety Car.

7.4 Classement de la Course

Le classement « tours/temps » de la course est établi après la durée révolue de celle-ci, lors du passage des voitures sur la ligne d'arrivée (fin de course de chaque concurrent), selon le nombre de tours et le temps mis par chaque concurrent pour les parcourir.

Est déclaré vainqueur le concurrent ayant parcouru le plus grand nombre de tours et ayant mis le temps le plus faible pour les parcourir, adjonction faite des pénalités.

Les concurrents n'ayant pas parcouru 75 % du nombre de tours du vainqueur, sont ordonnés à la suite, en fonction de leur nombre de tours parcourus et du temps mis pour les parcourir.

Le podium d'arrivée est déterminé en fonction d'un classement provisoire ne tenant pas compte d'éventuelles pénalités. Seul le classement général officiel définitif détermine l'attribution des points et des prix de l'épreuve.

Arrêt au drapeau rouge :

Si la course doit être arrêtée au drapeau rouge, la procédure décrite dans le règlement standard des circuits « asphalté » s'applique. Toutefois, si la course ne peut être relancée, les concurrents n'ayant pas effectué le nombre de relais minimum, fixé par le règlement sportif Relais 208 feront l'objet de l'ajout, sur leur temps de course, d'un calcul d'équivalence.

Celui-ci correspondra au temps déterminé pour l'arrêt neutralisation, multiplié par le nombre de relais manquants.

Ce calcul d'équivalence sera alors exprimé en tours et en temps, sur la base du dernier temps au tour réalisé par le concurrent avant le drapeau rouge.

Exemple :

- Nombre de relais non effectués : 2
- Temps d'arrêt neutralisation : 3'00"000
- Soit une pénalité de 6'00"00
- Dernier temps au tour du concurrent avant le drapeau rouge : 2'23"984
- Soit une pénalité de 2 tours et 1'12"032

ARTICLE 8 - PENALITES

Toutes les sanctions ou pénalisations sont infligées par le collège des commissaires sportifs et/ou par la direction de course. Une grille non exhaustive des pénalités possibles est en annexe de ce document.

Si le concurrent et/ou pilote est disqualifié d'une discipline pour la saison en cours, il perd tous les points acquis dans la discipline concernée et ne peut plus participer aux épreuves de l'année en cours, dans cette discipline.

ARTICLE 10 - CLASSEMENTS

10.1 - Attribution des points et prix à chaque épreuve

Chaque épreuve, en fonction du classement scratch officiel définitif, donne lieu à une attribution de points selon le tableau ci-après, sous réserve d'avoir parcouru 75 % du nombre de tours effectué par le vainqueur

Seuls les concurrents Team inscrits au Relais 208 peuvent percevoir les points et prix suivants :

CLASSEMENT PAR EPREUVE		PRIX PAR EPREUVE
PLACE	POINTS	
1 ^{er}	30	1 000 €
2 ^{ème}	25	900 €
3 ^{ème}	22	800 €
4 ^{ème}	20	600 €
5 ^{ème}	18	500 €
6 ^{ème}	16	400 €
7 ^{ème}	14	300 €
8 ^{ème}	13	200 €
9 ^{ème}	12	100 €
10 ^{ème}	11	
11 ^{ème}	10	
12 ^{ème}	9	
13 ^{ème}	8	
14 ^{ème}	7	
15 ^{ème}	6	
16 ^{ème}	5	
17 ^{ème}	4	
18 ^{ème}	3	
19 ^{ème}	2	
du 20 ^{ème} au dernier	1	

Pour le calcul des points, un coefficient de 2 sera appliqué à Magny Cours **pour l'épreuve de 24 heures**.

Ces points et prix sont attribués selon les résultats officiels définitifs de l'épreuve fournis par l'ASA organisatrice ou l'Organisateur, approuvés et signés par le Collège des Commissaires Sportifs.

Tous les concurrents régulièrement inscrits devront renseigner, lors de leur inscription par internet la zone concernant le versement des prix (Nom du bénéficiaire des prix)

De plus ils devront fournir un RIB, lors de leur première participation, pour le versement de ces prix.

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer ...) Peugeot Sport n'effectuera aucune relance.

Classement "Junior" (Jusqu'à 21 ans) :

Un équipage composé exclusivement par des pilotes "Juniors", régulièrement inscrits au Relais 208 et nés après le 31 Décembre 1998, est automatiquement inscrit au classement « Junior ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, seront systématiquement inscrits en catégorie "Junior". Tout remplacement ou changement de pilote par un pilote ne correspondant pas aux critères de pilotes "Junior" annulera la participation de cet équipage au classement "Junior" de l'épreuve concernée.

Peugeot Sport se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 3 équipages sont inscrits dans cette catégorie.

Classement "Gentleman" (A partir de 50 ans) :

Un équipage composé exclusivement par des pilotes "Gentleman", régulièrement inscrits au Relais 208 et nés avant 1970 ou en 1970 est automatiquement inscrit au classement « Gentleman ». Les concurrents qui auront atteints cet âge minimum dans l'année, qui auront atteint ou dépassé cet âge dans l'année civile en cours, seront systématiquement inscrits en catégorie "Gentleman". Tout remplacement ou changement de pilote par un pilote ne correspondant pas aux critères de pilotes "Gentleman" annulera la participation de cet équipage au classement "Gentleman" de l'épreuve concernée.

Peugeot Sport se réserve le droit de ne pas organiser ce classement si moins de 3 équipages sont inscrits dans cette catégorie.

Classement général spécifique aux pilotes « Gentleman » :

En plus des points marqués au classement général, les équipages « Gentleman » marquent les points et gagnent les prix suivants :

Classement	
PLACE	Points
1 ^{er}	30
2 ^{ème}	25
3 ^{ème}	22
4 ^{ème}	20
5 ^{ème}	18
6 ^{ème}	16
7 ^{ème}	15
8 ^{ème}	14
9 ^{ème}	13
10 ^{ème}	12
11 ^{ème}	11
12 ^{ème}	10
13 ^{ème}	9
14 ^{ème}	8
15 ^{ème}	7
16 ^{ème}	6
17 ^{ème}	5
18 ^{ème}	4
19 ^{ème}	3
20 ^{ème}	2

Le classement du championnat « Gentleman » est l'addition des points acquis au classement général de la course, et des points acquis au classement « Gentleman »

10.2 – Ex-Aequos

En fin d'année, les ex-aequo sont départagés par la qualité des places obtenues, à savoir le nombre de première place puis le nombre de deuxième place, etc. S'il existe encore des ex-aequo ils sont départagés par la qualité de leur place lors de la première course disputée conjointement.

ARTICLE 11 - PRIX

11.1 - Remise des Coupes

A chaque course sont récompensés les 3 premiers équipages classés du classement général du Relais 208

Le Comité d'Organisation des Rencontres Peugeot Sport se réserve le droit d'ajouter des équipages à la cérémonie du podium (Gentleman, Junior etc....)

11.2 - Prix de fin d'année

11.2.1 Classement final Relais 208

Sera déclaré vainqueur du Relais 208 2020, le concurrent "équipe" qui détiendra le plus grand nombre de points à l'issue de la dernière épreuve de la saison.

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte et donne lieu à une attribution de prix selon le tableau ci-après :

PRIX FIN DE SAISON	
PLACE	PRIX en Bons d'achat Boutique
1 ^{er}	3 000 €
2 ^{ème}	2 000 €
3 ^{ème}	1 000 €

Les primes et bons d'achats doivent être distribués dans l'année, avant le 15 décembre. Aucune prime ou bon d'achat ne sera crédité en année N+1

En cas de défaut de renseignements de la part du concurrent (RIB, Compte client à créditer ...) Peugeot Sport n'effectuera aucune relance.

11.2.2 Classement final Relais 208 – Classement "Junior" (Jusqu'à 21 ans)

Sera déclaré vainqueur du classement Junior du Relais 208 2020, l'équipage qui détiendra le plus grand nombre de points dans ce classement à l'issue de la dernière épreuve de la saison.

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte.

Ce classement sera organisé sous réserve qu'il y ait un minimum de 3 équipages inscrits à la saison

11.2.3 Classement final Relais 208 - Classement "Gentleman" (A partir de 50 ans)

Sera déclaré vainqueur du classement Gentleman du Relais 208 2020, l'équipage qui détiendra le plus grand nombre de points dans ce classement à l'issue de la dernière épreuve de la saison.

Le classement final de fin d'année tient compte de l'ensemble des courses organisées, sans décompte.

L'équipe vainqueur du classement Gentleman gagnera un engagement gratuit pour une course de 6H00 en Relais 208, l'année suivante, au choix. Ce prix revient à l'équipe et non aux pilotes.

Ce classement sera organisé sous réserve qu'il y ait un minimum de 3 équipages inscrits à la saison

11.3 - Remise des Prix de fin d'année

En fin de saison, PEUGEOT SPORT organise une Remise des Prix où est remis l'ensemble des prix. Tous les concurrents et pilotes recevant un prix doivent obligatoirement être présents. Les absents, sans excuse valable, ne peuvent prétendre percevoir leur prix.



CONTACTS UTILES

Peugeot Sport
19 allée des marronniers 78035 VERSAILLES
www.peugeot-sport.com

Peugeot Citroën Racing Shop :
+ 33 1 30 11 27 00
www.peugeotsport-store.com

Didier CLEMENT
didier.clement@mpsa.com
Responsable Compétition Clients Peugeot Sport

Christophe VELY: christophe.vely@mpsa.com
Conseiller Technique
Mob: 07 61 51 37 92

Administratif : DATAWARE SYSTEM : E mail : d.roger@dataware.fr

Sportif : SIGNATURE : patrick@signature-team.com

Sites : www.peugeot-rps.com / www.peugeot-sport.com